

Algérie 17 Mars 82

**Monsieur le Président,
Monsieur le Représentant personnel de Monsieur le Secrétaire général de
l'ONU, Secrétaire général de la Conférence,
Excellences Mesdames Messieurs les Représentants permanents.**

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous au moment où l'Algérie, en la personne d'un ami de longue date, l'Ambassadeur Jazaïry, entame sa présidence de la Conférence du Désarmement.

Ma présence parmi vous aujourd'hui est d'abord l'occasion d'une réaffirmation de l'adhésion de mon pays aux idéaux et aux principes du multilatéralisme qui ont présidé à l'avènement des Nations Unies.

Elle est aussi la marque du soutien de l'Algérie à la Conférence du Désarmement, unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement.

C'est l'occasion de vous exprimer la foi de l'Algérie en l'action multilatérale entreprise dans cette enceinte pour la consolidation de la paix et la sécurité internationales.

L'Algérie, comme tous les pays qui sont représentés dans cette enceinte, est intimement convaincue que la promotion de la coopération internationale en matière de désarmement est une condition essentielle pour l'élargissement des aires de sécurité et la propagation des espaces de prospérité.

L'engagement pris par mon pays en faveur du désarmement s'est manifesté concrètement par son acceptation de tous les instruments juridiques internationaux qui s'inscrivent dans cette perspective. Je citerais en particulier notre adhésion au Traité de non prolifération et au Traité sur l'Interdiction complète des Essais nucléaires et l'application pleine et entière de l'Accord de Garanties généralisées conclu avec l'Agence internationale de l'Energie atomique.

Le Président de la République, S.E.M Abdelaziz Bouteflika, qui dirigeait à l'époque de notre diplomatie, avait souligné déjà en janvier 1979, à la toute première séance inaugurale de la Conférence du Désarmement ce qui suit, et je cite :

« La Conférence du Désarmement ne peut jouer un rôle important que dans la mesure où les Etats feront preuve de volonté politique qui reste, comme le souligne le document final de la dixième session extraordinaire, le facteur décisif pour la mise en œuvre des mesures authentiques de désarmement, et le

Comité du Désarmement se trouve précisément être l'enceinte où devrait se manifester et se concrétiser cette volonté politique ». Fin de citation.

L'appel lancé ainsi depuis plus de 30 ans demeure d'actualité dans le contexte international actuel marqué par les multiples défis posés au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Ces défis s'ajoutent à d'autres qui obèrent encore plus la sécurité du monde : les changements climatiques, le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée, la crise alimentaire mondiale qui subsiste et qui est amplifiée par la crise financière et la récession économique. Dans un tel contexte, il est plus important que jamais de veiller collectivement à ce que les ressources qui se raréfient soient affectées à la survie des peuples et non à leur destruction.

La réalité internationale contemporaine nous rappelle qu'aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut sanctuariser son territoire ou préserver ses intérêts par la seule force des armes. Le multilatéralisme demeure la voie la plus apte à parvenir à une compréhension partagée de la sécurité collective afin d'asseoir un ordre international plus stable et plus prévisible. Un ordre international fondé non sur le droit du plus fort mais sur la force du droit.

Quand bien même le risque d'anéantissement mutuel aurait diminué à la faveur de la disparition de la bipolarité planétaire, la menace nucléaire subsiste. Cette menace se mesure au nombre d'ogives nucléaires qui avoisine le chiffre impressionnant de 27.000 têtes nucléaires. Elle revêt une acuité croissante du fait de l'invocation de doctrines nucléaires abaissant le seuil de recours à ces armes. Une telle menace pourrait peut-être, si l'on n'y prenait garde, venir aussi d'acteurs non étatiques. En somme, la prolifération, sous différentes formes, des armes de destruction massive, en particulier nucléaires, constitue un réel danger qui n'est pas circonscrit à un seul groupe de pays.

Par ailleurs, la récente collision de satellites militaire et civil vaut rappel symbolique des dangers potentiels de militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, Excellences,

On ne peut nier que des réductions des arsenaux nucléaires ont été opérées de façon unilatérale ou par voie bilatérale. Mais force est de constater que les stocks subsistants demeurent très importants et que ces réductions ont été contrariées par des développements qualitatifs et politiques repoussant à des horizons temporels indéfinis l'objectif du désarmement nucléaire auquel l'ONU a pourtant consacré sa toute première résolution en 1946.

Il n'y a pas de raisons justifiant le fait que les armes nucléaires, qui menacent la survie de l'humanité toute entière continuent de bénéficier d'une légitimité, par défaut, alors que la norme d'interdiction des armes biologiques et chimiques est, elle, codifiée.

Fort préoccupés par un tel danger, les Etats non dotés de l'arme nucléaire, dont l'Algérie, sont en droit de demander aux Etats nucléaires d'assumer la responsabilité particulière qui leur incombe de prendre des mesures concrètes en vue de progresser vers un réel désarmement nucléaire. C'est pour conjurer le danger nucléaire que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Mouvement des Non-Alignés ainsi que le Groupe des 21 ne cessent d'insister sur la nécessité d'engager des négociations dans le cadre d'un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un échéancier explicite, débouchant sur une Convention sur les armes nucléaires.

Le TNP demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il est indéniable que cet instrument est confronté à de graves difficultés. Si celles-ci devaient persister, elles risqueraient même d'ébranler le régime lui-même.

Nous formons le vœu que le processus d'examen du TNP actuellement en cours soit couronné, en 2010, par des résultats tangibles et équilibrés entre les trois piliers de ce Traité que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce serait le meilleur moyen de renforcer l'autorité de ce précieux instrument.

Il y a au demeurant complémentarité et influence mutuelle entre ces trois piliers. Je fais mienne à ce propos la recommandation de l'initiative Global Zéro selon laquelle l'élimination des armes nucléaires est le seul moyen d'arrêter durablement la prolifération.

Enfin, la crédibilité du Traité est liée à son universalité. A cet égard la dénucléarisation régionale constitue une étape importante dans la voie du désarmement nucléaire global. Nous nous réjouissons que certaines régions se soient dotées de Traité les rendant exemptes d'armes nucléaires. L'Afrique a apporté sa contribution en adoptant le Traité de Pelindaba que mon pays a ratifié et qu'il souhaiterait voir entrer en vigueur

Cependant, le Moyen-Orient, zone sous haute tension, demeure privé du bénéfice de ce régime, en dépit des résolutions et recommandations du Conseil de Sécurité et des Conférences d'examen de 1995 et de 2000.

La création d'une telle zone au Moyen-Orient est de nature à impulser le processus de paix et ne doit donc pas être subordonnée au parachèvement de ce dernier. A cet égard, nous exhortons la Communauté internationale et en

particulier les Etats dotés de l'arme nucléaire à œuvrer à l'extension du statut de zone exempte d'armes nucléaires à cette région.

L'énergie nucléaire offre de vastes perspectives pour le développement socio-économique notamment en matière de sécurité énergétique. Aussi, le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne saurait être interprété de façon discrétionnaire ou limitative. Ce droit ne doit pas non plus être assimilé avec la prolifération d'armes nucléaires ou confondu avec elle. Nous comprenons les inquiétudes que cette problématique peut susciter chez certains, mais nous sommes aussi convaincus que l'Agence internationale de l'Energie atomique, de par son mandat et son professionnalisme, demeure le cadre idoine pour s'assurer du caractère pacifique des programmes nucléaires. Il y a lieu, le cas échéant, de concevoir dans le cadre de l'AIEA, des mécanismes agréés par tous de nature à promouvoir la transparence des programmes nucléaires.

Monsieur le Président, Excellences,

Nous nous félicitons des déclarations des Etats-Unis et de la Russie concernant le remplacement du Traité START qui expirera en décembre 2009 par un nouveau Traité START. Nous nous réjouissons aussi des déclarations en faveur de l'objectif de désarmement nucléaire qui réaffirment la validité du décalogue.

Cependant, nous estimons que ces mesures ainsi que celles prises par les autres puissances nucléaires unilatéralement, pour courageuses et importantes qu'elles soient, auraient plus d'effet si elles étaient accompagnées d'un processus de discussions multilatéral. Ces deux processus convergeraient pour lancer une dynamique de nature à arrêter et inverser la course aux armements nucléaires, sous toutes ses formes en vue de l'élimination totale de ces armes de manière irréversible, transparente et vérifiable.

Ainsi que cela a déjà été affirmé dans cette enceinte, les perspectives de négociation d'un Traité sur l'Interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres explosifs nucléaires sont devenues prometteuses avec la volonté politique affichée par certains partenaires-clés d'accepter des mesures de vérification. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la recherche d'un consensus à cet égard. Un tel Traité sera porteur de transparence et renforcera la lutte contre le détournement des armes et des matières nucléaires par des groupes terroristes. Dans ce cadre, il est important aussi que le Traité sur l'Interdiction complète des essais nucléaires puisse enfin entrer en vigueur. Nous nous félicitons de l'évolution positive annoncée à ce propos par certains Etats influents dont la position entraînera une dynamique de ratifications supplémentaires à même d'assurer l'entrée en vigueur de cet instrument important.

En prenant des mesures déclassant le rôle de l'arme nucléaire dans les politiques de sécurité, les puissances nucléaires donneraient l'indication qu'ils sont déterminés à aller de l'avant vers un désarmement nucléaire progressif en vue de l'élimination ultime de ces armes.

Le renoncement par les Etats non dotés de l'arme nucléaire à l'option militaire de l'atome appelle, à titre de contrepartie, des garanties contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes contre eux, afin de pallier l'asymétrie sécuritaire induite par le caractère discriminatoire, normalement intérimaire, du TNP.

L'examen de l'ensemble de cette problématique ne doit pas exclure en temps opportun la codification d'un instrument juridique approprié qui pourrait conforter les Etats non dotés de l'arme nucléaire dans leur choix et renforcer la non-prolifération et la stabilité internationales.

Enfin, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, ce patrimoine commun de l'humanité doit être réservée à des fins pacifiques. Le Projet présenté l'année dernière par la Chine et la Russie ainsi que les initiatives relatives aux mesures de confiance liées aux activités spatiales nous fournissent des pistes sérieuses de réflexion et de discussion, en vue de prévenir la course aux armements dans cet espace.

C'est dans ce contexte qu'il conviendrait de situer les efforts de la Conférence du Désarmement. D'aucuns ont trivialisé l'œuvre de la CD en alléguant de son incapacité à convenir d'un programme de travail 12 années durant. C'est faire peu de cas de l'importante contribution à l'humanité apportée par la Conférence et ses organes précurseurs. J'évoquerais en particulier le TNP, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le Traité sur l'Interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence conserve entier son potentiel d'apporter des solutions viables aux dilemmes de paix et de sécurité actuels.

Par delà les instruments de désarmement qu'elle a pour tâche de négocier, la Conférence a pour finalité de donner effet à cette aspiration « des peuples des Nations Unies à préserver les générations futures du fléau de la guerre », tel que stipulé dans le préambule de la Charte de notre Organisation. Notre devoir collectif est de satisfaire cette aspiration légitime maintenant que nous semblons en avoir les moyens.

Nous partageons l'appréciation optimiste de S.E.M Sergey Lavrov, Ministre des Affaires étrangères de la Russie exprimée devant vous le 7 mars dernier et avant lui par S.E.M Espen Barth Eide, Vice Ministre de la Défense de la Norvège, et sommes d'avis que la Conférence pourrait bientôt se mettre d'accord sur un programme de travail à la faveur d'un contexte international qui est particulièrement propice actuellement.

Le programme de travail qu'il nous revient d'arrêter ensemble n'est d'ailleurs pas une fin en soi. Il s'agit d'un cadre d'action collective et consensuelle constituant un point de départ évolutif avec des termes de référence à convenir ensemble, un cadre qui soit propice à une dynamique interactive de dialogue. Ce programme constituera en lui-même une mesure d'établissement de confiance entre les Etats membres dans la mesure où chacun de ceux-ci y trouvera une réponse à ses préoccupations de sécurité ou, du moins, une disponibilité d'écoute et de compréhension de la part des autres.

C'est dire la responsabilité qui incombe à tous les Etats membres, individuellement et collectivement, de définir, le plus tôt possible, ce cadre consensuel, réaliste et crédible pour faire démarrer le processus d'élaboration de décisions qui répondraient à l'aspiration des « peuples des Nations Unies ».

Dans cette démarche, la Conférence dispose d'une riche moisson d'idées et de propositions présentées depuis 1999, qu'il convient de recombiner et d'enrichir en tant que de besoin pour parvenir au consensus tant attendu.

Monsieur le Président, Excellences,

Le péril nucléaire menace l'humanité dans sa totalité et les efforts pour relever un tel défi n'intéressent pas seulement les Etats, mais, comme je le disais, « les peuples des Nations Unies ». Dans ce contexte la Conférence doit être à l'écoute de la Société civile comme il est d'usage dans d'autres cadres intergouvernementaux des Nations Unies qui s'intéressent au désarmement.

Pour conclure, je tiens à vous assurer que la Présidence algérienne de la Conférence sera exercée avec objectivité et professionnalisme et sera consacrée à la promotion d'une entente entre tous les Etats membres conciliant les intérêts et les préoccupations de sécurité des uns et des autres et appelée à déboucher en temps opportun sur un consensus authentique porteur d'une réelle valeur ajoutée.

Je vous remercie de votre attention.